

<u>Date de la convocation :</u> le 18 mars 2016	Le 29 mars 2016 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> le 18 mars 2016	<u>Membres présents :</u> Mme DIOURON , M. BLEGEAN, M. ECOBICHON, Mme SEITE , M. DANIEL, Mme PELLAN , M. DELOURME, M. DESDOIGTS, Adjoint au Maire. Mme LE GAGNE (arrivée à la n°2), M. LE MÉE, Mme BOULDÉ , Mme MINET, M. CROCHET, Mme SOULIMAN, Mme MILIN, Mme REIGNIER, Mme DE LAVENNE, M. DREVES, Mme LE GONIDEC, Mme GAUTIER, (arrivée à la n°1), Mme COTTRET, Mme LEMAITRE , M. ALIPOUR, Mme CAZUGUEL-LEBRETON, M. JEGOU, M. BEN ABDELWAHAB, M. POILBOUT, M. LE GOT
<u>Nombre de conseillers municipaux :</u>	Mme HUBERT (arrivée à la n°1) , M. LE BUHAN, M. LE CAM, Mme CLAESSENS, M. NGUYEN,
<u>En exercice</u>.....43	Mme GRALLAND, Conseillers Municipaux.
<u>Présents à l'ouverture</u>.....32	
<u>Transmission en Préfecture le :</u> Le 5 avril 2016	<u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> - Mme BLEVIN donne pouvoir à Mme SEITE pour la durée de la séance - Mme GRONDIN donne pouvoir à M. DELOURME pour la durée de la séance - M. BENDARRAZ donne pouvoir à M. ECOBICHON pour la durée de la séance - Mme LE GAGNE donne pouvoir à Mme SOULIMAN pour la délibération n°1 - M. LE TOUMELIN donne pouvoir à M. ALIPOUR pour la durée de la séance - Mme NIQUE donne pouvoir à M. NGUYEN, pour la durée de la séance - M. GOUYSSSE donne pouvoir à M. LE BUHAN pour la durée de la séance - M. LOPIN donne pouvoir à Mme GRALLAND pour la durée de la séance
<u>Date d'affichage du compte-rendu :</u> Le 1 ^{er} avril 2016	<u>Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir :</u> - M. FUAN
<u>Publication au recueil des actes administratifs le :</u> le 4 avril 2016	<u>Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :</u> - M. ECOBICHON, sorti à la délibération n°3, retour à la n° 4 - M. DREVES sorti à la délibération n°22, retour à la n°23
	<u>Secrétaire de séance :</u> - M. DREVES
	La séance est levée à 21H05

1 - Contrat Départemental de Territoire 2016-2020

Le conseil municipal

APPROUVE les opérations inscrites au contrat.

Concernant la Ville de Saint-Brieuc, les subventions attribuées au titre du contrat de territoire s'établissent comme suit :

	Coût projet	Réalisation	Tx intervention	Subvention CD22
Restructuration halles + place Résistance	3 000 000	2016-2020	16,67%	500 000
Pôle vie de quartier CSL	2 360 000	2017-2018	8,47%	200 000
Ecole Jean Nicolas	3 625 000	2016-2017	26,43%	958 134

Par ailleurs, le projet de construction du parc de stationnement dans le cadre du pôle d'échange multimodal bénéficiera d'une subvention de 1 156 500 € versée à Saint-Brieuc Agglomération, Maître d'Ouvrage délégué de ce projet d'intérêt communautaire, dont 300 000 € correspondant à la part dévolue à la ville de Saint-Brieuc.

VALIDE l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire et **AUTORISE** sa signature avec le Conseil départemental.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 34 Pouvoirs : 8 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

2 - Schéma de mutualisation de Saint-Brieuc Agglomération – Etat des lieux et orientations 2015-2020 – Avis

Le Conseil Municipal

EMET un avis favorable au rapport établi par le président de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor et relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

RAPPORTEUR : M. M. LE MAIRE

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

3 - Personnel – Tableau des effectifs au 1er avril 2016

Le Conseil Municipal

DECIDE l'ouverture de :

1 poste TC dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation,
1 poste TC dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs,
1 poste TC dans le cadre d'emplois des ingénieurs.

1 poste TNC 17,5/35^{èmes} dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

DECIDE la fermeture de :

3 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, dont 2 à TC et 1 poste TNC à 31,75/35^{èmes}.

1 poste TNC 17,5/35^{èmes} dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs

1 poste dans le cadre d'emplois des attachés.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34 Pouvoirs : 6 Total : 40 Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

4 - Ouvrages de la côte Vendel – Projets de confortement et demandes de financement

Le Conseil Municipal

DECIDE d'autoriser les travaux de confortement des ouvrages d'art de la côte Vendel à Saint Brieuc, estimés à 1 010 000 € HT au stade Diagnostic de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant global d'opération de 1 206 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

	Coût estimé (HT)	Etat (DRAC)	Région Bretagne	Ville de Saint Brieuc
Travaux	1 010 000 €	101 000 €	151 500 €	757 500 €
Maîtrise d'œuvre	95 000 €	0 €	0 €	95 000 €
Maîtrise d'ouvrage et aléas	101 000 €	0 €	0 €	101 000 €
TOTAL	1 206 000 €	101 000 €	151 500 €	953 500 €
Pourcentage	100%	8%	13%	79%

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

5 - Eclairage public – Rue de la Hunaudaye / tronçon sud – Travaux par le Syndicat Départemental d'Energie – Participation Ville

Le Conseil Municipal

APPROUVE les travaux sur le réseau d'éclairage public proposés dans le cadre de la réhabilitation de la rue de la Hunaudaye et confiés au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor aux conditions définies dans la convention "Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence". Le montant estimatif pour les travaux d'éclairage est de 25 000 € HT.

DIT que la Ville ayant transféré la compétence éclairage public au S.D.E., celui-ci se voit confier l'opération moyennant une participation Ville de Saint-Brieuc à hauteur de 74.5% du montant total HT de l'opération.

PRECISE que la participation prévisionnelle de la Ville de Saint-Brieuc est de **18 625 €** pour ces travaux.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

6 - Eclairage public – Opérations de rénovation – Travaux par le Syndicat Départemental d'Énergie – Participation de la Ville – Délibération modificative

Le Conseil Municipal

APPROUVE le décompte définitif des travaux présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour le projet de mise en lumière de l'Hôtel de Ville pour un montant de 75 700,16 € HT sachant que le montant de la participation de la Ville de Saint-Brieuc sera portée à 56 396,62€.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

7 - Déconstruction de 72 logements locatifs sociaux – Ville Bougault

Le Conseil Municipal

DONNE son accord préalable à l'opération portée par Terre et Baie habitat de déconstruction de 72 logements locatifs sociaux situés rue Henri Poincaré à Saint-Brieuc, conformément à l'article L 443-15-1 du code de la construction et de l'habitation.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 34 Pouvoirs : 7 Total : 41 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part
au vote : 1 (Mme DIOURON)

8 - OPAH des copropriétés dégradées – Le Colombier – Subvention complémentaire

Le Conseil Municipal

DECIDE au regard des travaux supplémentaires liés à la présence d'amiante, d'attribuer une subvention complémentaire de 21 699 € pour la copropriété « Le Colombier », portant le montant total des subventions de la Ville à 205 168 €, selon le tableau ci-dessous :

	Montant suivant délibération du 19/05/2015	Suppléments liées à l'amiante	Nouveau Montant
Travaux HT éligibles à l'ANAH	2 128 152 €	+ 251 698 €	2 379 850 €
Subvention ANAH	732 513 €	+ 86 634 €	819 147 €
Subvention SBA	106 408 €	-	-
Subvention Saint-Brieuc	183 469 €	+ 21 699 €	205 168 €

PRECISE que cette subvention complémentaire viendra abonder le dispositif de pré-financement des subventions publiques mis en place avec la Coopérative Immobilière de Bretagne.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

9 - OPAH des copropriétés dégradées – Le Colombier – Préfinancement des subventions publiques avec la Coopérative Immobilière de Bretagne – Avenant n°2 à la convention

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention relative à la mise en place d'un pré-financement gratuit des subventions publiques de l'ANAH, l'Etat, de Saint-Brieuc Agglomération et de la Ville pour la copropriété « Le Colombier » dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) copropriétés dégradées de Saint-Brieuc ;

INDIQUE que les modalités techniques, financières et administratives de ce pré-financement gratuit des subventions publiques de l'ANAH, l'Etat, de Saint-Brieuc Agglomération et de la Ville pour la copropriété « Le Colombier » sont modifiées dans l'avenant n° 2 qui porte son montant à hauteur de 801 950 € répartis comme suit :

	Subventions accordées	Subventions constituant la caisse d'avance initiale suivant délibération du 24/02/2015	Subventions déjà versées *	Subventions restant à verser constituant la caisse d'avance suivant avenant n°1 suivant délibération du 29/09/2015	Subventions complémentaires suivant avenant n°2	Subventions restant à verser constituant la caisse d'avance suivant avenant n°2
ANAH (Aide au Syndicat)	532 038,00 €	319 223,00 €	212 815,00 €	319 223,00 €	+ 86 634,00 €	405 857,00 €
ANAH (aides individuelles)	200 468,00 €	200 468,00 €	-	200 468,00 €	-	200 468,00 €
Saint-Brieuc Agglomération	106 407,00 €	106 407,00 €	42 563,00 €	63 844,00 €	-	63 844,00 €
Ville de Saint-Brieuc	183 469,00 €	-	73 387,00 €	110 082,00 €	+ 21 699,00 €	131 781,00 €
TOTAL	1 022 382,00 €	626 098,00 €	328 765,00 €	693 617,00 €	+ 108 333,00 €	801 950,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2, aux côtés de la Coopérative Immobilière de Bretagne, de l'Agglomération, de l'ANAH et du Syndic Guillemot habilité à cet effet par délibération de l'assemblée générale de copropriété du 26 novembre 2014.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

10 - Rénovation urbaine – Convention ANRU du 21 décembre 2006 – Avenant n°7

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de l'avenant n° 7 à la convention contractée avec l'ANRU le 21 décembre 2006.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, aux côtés de l'État et des partenaires concernés ledit avenant n° 7.

PRECISE qu'une délibération spécifique interviendra pour la cession à l'euro symbolique par Terre et Baie Habitat au bénéfice de la Ville de Saint-Brieuc d'un terrain viabilisé d'une superficie de 2 457 m², rue Edmond Rostand.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

11 - ERP – Mise en accessibilité du site associatif de Curie – Subvention

Le Conseil Municipal

DECIDE de réaliser l'opération de mise en accessibilité du Site Associatif de Curie suivant le plan de financement présenté ci- dessous,

Financeurs	Montant en € HT	Pourcentage
Fonds de soutien à l'investissement	358 488 € HT	44 %
Ville de Saint-Brieuc Autofinancement	455 847 € HT	56 %
TOTAL	814 335 € HT	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au programme pluriannuel d'investissements le montant nécessaire à la réalisation de ces travaux de mise en conformité.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions les plus larges possibles pour ce projets de mise aux normes du site associatif de Curie.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

12 - ERP – Mise aux normes de l'Hôtel de Ville – Subvention

Le Conseil Municipal

DECIDE de réaliser l'opération de mise aux normes de l'Hôtel de Ville telle que présentée ci-dessous :

Financeurs	Montant en € HT	Pourcentage
Fonds de soutien à l'investissement	1 236 500 €	50 % du montant des

		travaux jusque 2020
FIPHFP	À définir suivant l'accessibilité au personnel	
Ville de Saint-Brieuc Autofinancement	3 738 530 €	75,15 %
TOTAL	4 975 030 € HT	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au programme pluriannuel d'investissements le montant nécessaire à la réalisation de ces travaux de mise en conformité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions les plus larges possibles pour ce projet de mise aux normes de l'Hôtel de Ville.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

13 - ERP – Mise aux normes de la bibliothèque André Malraux – Subvention

Le Conseil Municipal

DECIDE de réaliser la mise aux normes de la Bibliothèque André Malraux tel que présentée ci-dessous :

Financeurs	Montant en € HT	Pourcentage
Fonds de soutien à l'investissement	187 500 €	50 %
FIPHFP	À définir suivant l'accessibilité au personnel	
Ville de Saint-Brieuc Autofinancement	187 500 €	50 %
TOTAL	375 000 € HT	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au programme pluriannuel d'investissements le montant nécessaire à la réalisation des travaux de mise en conformité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions les plus larges possibles pour ce projet de mise aux normes de la Bibliothèque André Malraux.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

14 -ERP – Programme de travaux AD'AP – Subvention

Le Conseil Municipal

DECIDE de réaliser ce programme de travaux pour l'Ad'AP de la Ville de Saint-Brieuc tel que présenté ci dessous :

Financeurs	Montant en € HT	Pourcentage
Fonds de soutien à l'investissement	660 077 €	50 %
FIPHFP	À définir suivant l'accessibilité au personnel	
Ville de Saint-Brieuc Autofinancement	660 077 €	50 %
TOTAL	1 320 154 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au P.P.I. le montant nécessaire à la réalisation des travaux présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions les plus larges possibles pour ce programme de travaux.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

15 - Charner : ventes d'emprises foncières et constitution de servitude à Ferinvest

Le Conseil Municipal

CONSTATE la désaffectation

- d'une emprise foncière d'environ 100 m² à prendre dans la parcelle BD n° 753 (nouvelle parcelle identifiée sur le plan **H**) pour la réalisation d'un local technique dédié, d'une part, aux équipements de climatisation des chambres et ventilation de la piscine et, d'autre part, au local déchets ;
- d'une emprise d'environ 18,30 m² à prendre dans la parcelle BD n° 753 qui sera grevée par une servitude pour le passage des réseaux ;
- et enfin de deux emprises foncières, à savoir : d'une part une emprise d'environ 15 m² (nouvelle parcelle identifiée sur le plan **I**) à prendre dans la parcelle BD n° 753 et d'autre part une emprise d'environ 16 m² (nouvelle parcelle identifiée **A**) à prendre dans la parcelle BD n° 726, correspondant à l'implantation de deux sas d'entrée devant les portes d'entrée principales de la façade du bâtiment.

DECIDE le déclassement desdites emprises.

DECIDE la vente des parcelles BD 753 (H) d'une surface d'environ 100 m² pour l'implantation des locaux techniques et déchets ; BD n° 753(I) et BD n° 726(A) d'une surface d'environ 15 m² et 16 m² chacune pour le positionnement de deux sas d'entrée devant les portes d'entrée principales de la façade ;

DECIDE la constitution d'une servitude de passage de réseaux d'une surface d'environ 18,30 m², issue de la parcelle BD n° 753, afin de permettre la création d'une tranchée qui relie le local technique à l'hôtel, pour la climatisation, l'alimentation en eau potable et électricité de ces nouveaux équipements.

Ces parcelles ont été déterminées par géomètre-expert, conformément au plan ci-joint. Le document d'arpentage est en cours de numérotation à ce jour au service du Cadastre ;

Cette cession profite à la SARL FERINVEST dont le siège social est situé 6, rue Lanjuinais à RENNES (35) ou à toute autre personne morale qu'il lui plaira de se substituer.

DIT que les modalités de cession sont conditionnées par une limitation des droits à construire uniquement à un niveau R0 et uniquement à l'usage qui lui a été destiné par la

présente vente, pour un prix global de treize mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (13 595,00€), qui se décompose de la manière suivante :

- une emprise de 100 m² BD 753(H) pour un prix de dix mille cent euros (10 100,00 €) ;
- une servitude de passage de réseaux sur une bande de 18,30 m² issue de la parcelle BD n° 753 pour un prix de trois cent soixante-dix euros (370,00 €) ;
- une emprise de 15 m² BD n° 753(I) pour un prix de mille cinq cent quinze euros (1 515,00 €) ;
- une emprise de 16 m² BD n° 726(A) pour un prix de mille six cent dix euros (1 610,00 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Alexandre DE ROTROU, notaire à Saint-Brieuc, ainsi que tous les autres actes nécessaires y afférent. L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2016.

DIT que la recette sera inscrite au Budget de la Ville.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

16 - Mobilier urbain – Groupement de commandes avec Saint-Brieuc Agglomération – Investigations complémentaires sur les réseaux électriques

Le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un groupement de commandes avec Saint-Brieuc Agglomération pour la passation de marchés publics ayant pour objet la réalisation d'investigations complémentaires sur les réseaux électriques nécessaires au raccordement électrique des mobiliers d'information municipale et des abris voyageurs, sur la Ville de Saint-Brieuc.

DECIDE l'adhésion de la Ville à ce groupement de commandes, en qualité de coordonnateur de celui-ci.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

17- Ordures Ménagères - Aménagements de points de collecte - Convention de participation avec Saint-Brieuc Agglomération

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention de participation à conclure avec Saint-Brieuc Agglomération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Ces aménagements consistent en :

- la modification de panneaux de police (tonnage /stationnement interdit) ;
- la réfection de sol (point de regroupement des bacs sélectifs) ;
- la réalisation de marquage au sol (stationnement interdit / point de regroupement).

A ce titre, Saint Brieuc Agglomération participe financièrement à travers un fonds de concours à hauteur de 50 % maximum de la part du financement de l'opération (coût de réalisation et coût de l'acquisition foncière éventuelle) assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Sur le territoire de Saint-Brieuc, cette participation financière est de 5 900 € TTC pour un montant total de travaux estimés à 11 800 € TTC (fourniture et main d'œuvre) correspondant à 19 sites à aménager.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

18 - Aide à la charge foncière – Subvention à Terre et Baie Habitat - Acquisition en VEFA de 16 logements locatifs rue Notre Dame

Le Conseil Municipal

DECIDE l'octroi d'une aide à la charge foncière d'un montant total de 80 000 € à TERRE ET BAIE HABITAT, pour l'acquisition en VEFA de 16 logements rue Notre Dame, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Dépenses	Recettes
Prix de revient du projet	1 441 578 €	
PRETS		
PLAI		201 963 €
PLAI foncier		88 513 €
PLUS		461 757 €
PLUS FONCIER		196 871 €
Prêt INICIAL		45 000 €
Prêt CILGERE		15 000 €
SUBVENTIONS		
subvention Etat Aide à la pierre		29 221 €
subvention Saint-Brieuc Agglo / Foncier		80 000 €
Subvention Saint-Brieuc Agglomération – développement de l'offre		42 500 €
Subvention Conseil Régional - acquisition amélioration gain thermique		68 321 €
subvention Ville / Foncier		80 000 €
1% relance		0 €
fonds propres		132 432 €
TOTAL	1 441 578 €	1 441 578 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ;

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
 Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

19 - European - Requalification des espaces publics du centre-ville

Le Conseil Municipal

DECIDE la continuation des études European sur la requalification des espaces publics du centre-ville et sur des missions complémentaires particulières, ainsi que le planning et le plan de financement.

PREND ACTE du planning

	Avril	Mai	juin	juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	1 ^{er} trimestre 2017	2 ^{ème} trimestre 2017
Démolition Halles											
European : Étape 1 : « Plan Guide »											
Phase 1											
Phase 2											

et du plan de financement du projet relatif à la place de la Grille tel que décrit dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DESDOIGTS

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 35
Voix Pour : 35 Voix Contre : 0 Abstentions : 7
(Mme HUBERT, M. LE BUHAN,
M. LE CAM, Mme CLAESSENS,
Mme NIQUE, M. NGUYEN, M. GOUYSSÉ)

20 - Projet éolien en baie de Saint-Brieuc – Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet d'éolien en mer dans la Baie de Saint-Brieuc. Ce projet, qui répond aux ambitions des lois Grenelle, exprime l'émergence d'un nouveau paradigme énergétique en France et en Bretagne par l'abandon progressif des énergies carbonées. La création de 140 emplois dédiés à la maintenance du parc et localisés à Saint-Quay-Portrieux ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences peuvent être une rampe de lancement pour les entreprises bretonnes pour gagner en compétitivité et se positionner sur les marchés mondiaux des énergies marines renouvelables.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

21 - Réussite Educative : acompte de subvention à la Caisse des Ecoles Publiques

Le Conseil Municipal

DECIDE l'attribution à la Caisse des Écoles Publiques de Saint Brieuc d'un acompte de subvention de 30 000 €

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 35	Pouvoirs : 7	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

22 - Comité de jumelage – Subvention de fonctionnement 2016

Le Conseil Municipal

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité de Jumelage pour l'année 2016 d'un montant de 7 290 €.

RAPPORTEUR : Mme MILIN

Présents : 34	Pouvoirs : 7	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

23 -Conseil local de santé mentale – Convention constitutive

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée à conclure avec la Fondation Saint-Jean-de-Dieu, l'UNAFAM des Côtes d'Armor, et la Mutualité Française des Côtes d'Armor.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 34	Pouvoirs : 7	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. DESDOIGTS)

24 - Trait d'Union – Convention avec l'État pour le financement de l'hébergement d'urgence – Année 2016

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention relative au financement de l'hébergement d'urgence de la Ville par laquelle l'État s'engage à verser une subvention de fonctionnement de 140 000 € au titre de l'année 2016 afin de soutenir l'action du Trait d'union.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme PELLAN

Présents : 35	Pouvoirs : 7	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

25 - Publics en errance en centre ville - Convention Armor Emploi et Saint-Brieuc - Agglomération - Expérimentation

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise en place d'activités ponctuelles pour les publics en errance à conclure avec Amor Emploi et Saint-Brieuc Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

RAPPORTEUR : Mme PELLAN

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

26 -Les Restaurants du Coeur – Reconduction de convention et subvention 2016

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec l'association Les Restaurants du Coeur pour l'année 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DECIDE l'attribution d'une subvention de 29 500 € pour l'année 2016.

RAPPORTEUR : Mme PELLAN

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

27 -La Croix Rouge Française – Reconduction de convention et subvention 2016

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec l'association La Croix-Rouge Française pour la période 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DECIDE l'attribution d'une subvention de 7 000 € pour l'année 2016.

RAPPORTEUR : Mme PELLAN

Présents : 34 Pouvoirs : 7 Total : 41 Exprimés : 41

Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part
au vote : 1 (M. LE BUHAN)

28 -Associations à caractère social - Subventions de fonctionnement/projet - exercice 2016

Le Conseil Municipal

DECIDE l'attribution des subventions pour un montant total de 22 875 € conformément au tableau ci-annexé,

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	2016
--------------------------------------	-------------

Associations Aides aux familles	
AFDMA (Accueil des Familles de Détenus de la Maison d'Arrêt)	2 200 €
VACANCES ET FAMILLES 22	2 700 €
FAVEC - Ass° Dép. des Veuves et Veufs	80 €
Ass° ADEPAPE - L'HIRONDELLE (Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat)	300 €
Domicile Action	1 350 €
Le Gué	3 900 €

TOTAL 10 530 €

Associations Aides aux personnes en difficulté	
Association Les Ateliers du Coeur	4 800 €
ATD Quart-Monde	540 €
BANQUE ALIMENTAIRE DES COTES D'ARMOR	390 €
SOS AMITIE REGION DE RENNES	80 €
Les Amis des Petits Frères des Pauvres de ST Brieuc	500 €
Secours catholique	400 €
SOS Famille Emmaüs	270 €

TOTAL 6 980 €

Associations Réinsertion sociale et/ou professionnelle	
Culture ZàTous	300 €

TOTAL 300 €

Associations Retraités personnes âgées	
Amicale des anciens sapeurs pompiers	55 €
Assoc Animation loisirs personnes âgées Centre hospitalier	325 €
LSR 22	55 €
ULR CFDT (Union Locale des Retraités)°	55 €
ULR FO	55 €

TOTAL 545 €

Associations Handicap / Santé	
APEDYS Côtes d'Armor	80 €
UNAFAM	540 €
Ass. Paralysés de France	1 350 €
Association des sourds de St-Brieuc et Côtes d'Armor	150 €
Ass° Union Départ. FMH	200 €
ADAPEI 22	300 €
VMEH	225 €
Ass° Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	300 €
Association Ohé Prométhée Côtes d'Armor	225 €

TOTAL 3 380 €

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
	21 725 €

SUBVENTIONS AU PROJET

CIDF - Journée internationale de la femme (8 mars)	1 000 €
Association des sourds de Saint-Brieuc et des Côtes d'Armor : pièce de théâtre en langue des signes	150 €
TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT/'PROJET	1 150 €

RAPPORTEUR : Mme PELLAN

Présents : 33 Pouvoirs : 7 Total : 40 Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part
au vote : 2
(M. DESDOIGTS, M. DELOURME)

**29 -Petite enfance – Acquisition de matériel pédagogique : convention
d'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor**

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention d'investissement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor qui participe au financement de matériel pédagogique petite enfance à hauteur de 3 980 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

**30 - Ecoquartier/ Participation Coopération franco-suédoise « Villes durables » à
MALMO (Suède)**

Présents : 35 Pouvoirs : 7 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de confier un un mandat spécial à Madame DIOURON et Madame CHAUWIN pour se rendre à Malmö en Suède, du 4 au 6 avril 2016, afin de représenter la Ville de Saint-Brieuc dans le cadre d'une coopération franco-suédoise sur la Ville durable,

DECIDE de prendre en charge les frais inhérents à ce mandat spécial,

DECIDE d'adopter le remboursement aux frais réels sur présentation d'un état de frais et de pièces justificatifs complètes.